

Charte multimédia

Charte d'utilisation des Postes multimédia de la Médiathèque de Chalamont

Services proposés :

La Médiathèque met à disposition du public deux postes multimédia pour une utilisation suivante :

- Consultation du catalogue de la Médiathèque
- Recherche documentaire, d'informations
- Création de documents à l'aide de logiciels installés sur les postes.

Cette offre de services répond aux missions de la Médiathèque en terme d'accès à l'information, à la formation et à la culture. L'accès à Internet a pour objectif d'élargir l'offre documentaire et culturelle de la Médiathèque.

Ne sont pas autorisés :

- la messagerie instantanée et tchat (MSN, Skype, Windows Live Messenger...)
- les jeux en ligne, les téléchargements de fichiers (logiciels de peer to peer ...), l'achat en ligne
- l'installation / la désinstallation de programmes, les connexions sur le serveur

Conditions d'accès :

L'accès à l'ensemble de ces services sur les postes est gratuit et ouvert à tous.

Toutefois, **la consultation d'Internet est soumise à identification, afin d'être en conformité avec la loi anti-terroriste du 23/01/2006 qui oblige tout établissement permettant l'accès à Internet au public à conserver pour une durée de un an les données de connexion.**

Les utilisateurs des postes multimédia doivent prendre connaissance de cette charte d'utilisation et la signer.

Pour les usagers non inscrits, ceux-ci devront présenter une pièce d'identité au personnel qui conservera une copie.

Une inscription nominative sur le document prévu à cet effet est obligatoire avant l'utilisation des postes.

Lorsqu'il se déconnecte, il doit inscrire l'heure de fin sur ce même document.

L'utilisation des postes par les enfants de moins de 16 ans nécessite une autorisation parentale (signée par les parents ou responsable légal lors de l'inscription).

Les enfants de moins de 10 ans devront être accompagnés d'un adulte pour l'utilisation des postes.

Les données d'identification sont personnelles et la préservation de leur confidentialité est de la responsabilité de l'utilisateur.

Durée et conditions de consultation :

L'accès au poste peut être limité en cas de trop forte affluence. Les usages d'étude et de recherches seront alors prioritaires.

L'utilisation est limitée à deux personnes par poste.

Avant de partir, l'utilisateur veillera à fermer toutes les fenêtres et à déconnecter.

La Médiathèque peut mettre en place un système de réservation des postes par plages horaires

d'une heure. L'utilisateur devra réserver suffisamment à l'avance un poste sur place ou par téléphone. Au-delà de 15 min de retard, la réservation sera annulée et le poste sera mis à disposition des autres usagers.

Sauvegarde et impression :

L'utilisateur peut enregistrer ses documents sur l'ordinateur mais les documents seront visibles de tous. Il peut aussi utiliser une clé USB personnel. Il est possible d'imprimer depuis les postes (tarif affiché près des postes). Toutefois il faut en faire la demande auprès du personnel de la Médiathèque

Responsabilité :

L'utilisation d'un système informatique, quel qu'il soit, est soumis au respect d'un certain nombre de textes de loi. Leur non-respect est passible de sanctions pénales.

L'usage d'Internet doit se faire dans le respect de la législation française et de la mission culturelle et éducative de la Médiathèque. La consultation de sites contraire à la législation, notamment ceux faisant l'apologie de la violence, de discrimination ou de pratiques illégales, ainsi que les sites pornographiques.

L'utilisateur s'engage également à respecter les droits d'auteurs des oeuvres consultées sur Internet (pas de reproduction sans autorisation, pas de mention de leur nom) et à mentionner leurs sources en cas d'utilisation de celles-ci.

La Médiathèque n'est pas responsable de la qualité de l'information trouvée par les usagers sur Internet et se décharge de toute responsabilité sur les propos tenus dans les forums.

L'utilisateur ne doit pas donner l'e-mail de la Médiathèque lors de ses communications dans des sites web.

Il est interdit de télécharger/modifier la configuration des logiciels ou des programmes.

Chaque utilisateur s'engage à ne pas effectuer d'opérations pouvant nuire au fonctionnement du réseau, à respecter l'intégrité de l'outil informatique, ainsi qu'à se déconnecter des sites consultés lorsqu'il a terminé. Tout dysfonctionnement matériel ou logiciel doit être signalé au responsable de la bibliothèque.

La commune ne peut être tenue pour responsable des dégradations ou pertes de données de l'utilisateur.

Enfin, toute dégradation volontaire constatée du matériel sera suivie de poursuites.

Le personnel de la Médiathèque se réserve le droit de surveiller et de contrôler à tout moment l'usage fait des postes informatiques et notamment d'opérer une trace des utilisations faites. En cas de non respect de cette charte, l'utilisateur risque de voir sa session déconnectée par le personnel et d'être exclu de manière temporaire ou définitive des postes multimédia, et même de la Médiathèque. Il pourra également être poursuivi pénalement.

Bruno Charvieux

Maire de Chalamont